



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-138

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'occupation du domaine public

18 rue Jean Jaurès

Du 18 avril au 18 mai 2025 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 10 avril 2025 par Mme Mégane MEURIN, domiciliée 1D, Appartement 2 place Notre Dame à AIRE SUR LA LYS (62120),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux sur l'immeuble situé 18 rue Jean Jaurès à ISBERGUES (62330),

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'installation d'un échafaudage est autorisée du 18 avril au 18 mai 2025 inclus, au niveau de l'habitation située 18 rue Jean Jaurès à ISBERGUES (62330), pour l'exécution des travaux.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-138

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 14 AVR. 2025

 **Le Maire,**


David THELLIER

Publié le 15 AVR. 2025